

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/10.7/N/100/Corr.1
15 octobre 2008

(08-4957)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

Corrigendum

La communication ci-après, datée du 10 octobre 2008, est distribuée à la demande de la délégation de l'Ukraine.

Prière de noter que le contenu de la notification **G/TBT/10.7/N/100** datée du 2 octobre 2008 est identique à celui du document **G/TBT/10.7/N/99**. Par conséquent, la notification **G/TBT/10.7/N/100** est nulle et non avenue.
